L'INFO TECHNIQUE HEBDOMADAIRE DU SCBB : N°8

5 fautes d'un joueur

Un joueur qui a commis 5 fautes doit en être informé par un arbitre et doit quitter le jeu immédiatement. Il doit être remplacé dans les 30 secondes.
Une faute commise par un joueur qui avait préalablement commis 5 fautes est considérée comme étant une faute de joueur éliminé. Elle doit être infligée et être inscrite sur la feuille de marque au compte de l'entraîneur ("B").

Sanction de fautes d'équipe

Définition :

Une faute d'équipe est une faute personnelle, antisportive, technique ou disqualifiante commise par un joueur. L'équipe est en situation de sanction de faute d'équipe lorsqu'elle a commis 4 fautes d'équipe au cours d'une période. Toutes les fautes d'équipe commises pendant un intervalle de jeu doivent être considérées comme étant commise au cours de la période ou de la prolongation suivante.
Toutes les fautes d'équipe commises pendant une prolongation doivent être considérées comme étant commise au cours de la quatrième période.

Règle :

Lorsqu'une équipe est en situation de sanction de fautes d'équipe, toutes les fautes personnelles de joueur ultérieurement commises sur un joueur qui n'est pas en action de tir doivent être sanctionnées par 2 lancers francs à la place d'une remise en jeu. Le joueur contre lequel la faute a été commise doit tirer les lancers francs.

Si une faute personnelle est commise par un joueur de l'équipe qui contrôle le ballon vivant ou par un joueur de l'équipe ayant droit au ballon (faute offensive), une telle faute doit être sanctionnée par une remise en jeu pour les adversaires.

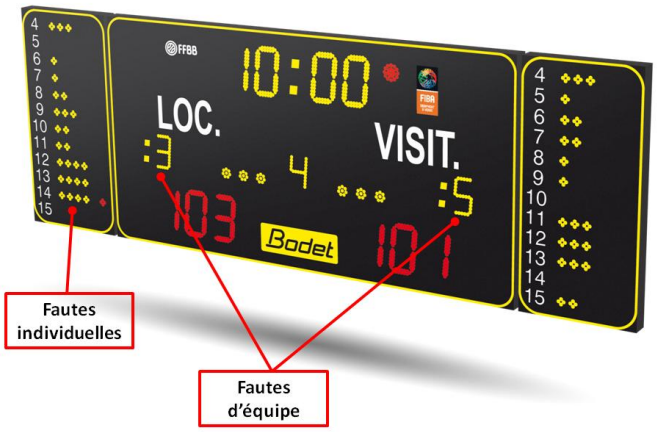

Lancers francs

Définition :

Un lancer franc est une occasion donnée à un joueur de marquer 1 point par un tir au panier, sans opposition, à partir d'une position située derrière la ligne de lancer franc et à l'intérieur du demi-cercle. Une série de lancers francs se compose par tous les lancers francs et/ou la possession consécutive du ballon résultant de la sanction pour une seule faute.

Règle :

Lorsqu'une faute personnelle est sanctionnée par des lancers francs, ils sont accordés comme suit :

- Le joueur contre lequel la faute a été commise doit tenter le ou les lancer(s) franc(s),
- Il doit tirer les lancers francs avant de quitter le jeu si son remplacement a été demandé,
- S'il doit quitter le terrain pour cause de blessure, après avoir commis 5 fautes ou avoir été disqualifié, son remplaçant doit tirer les lancers francs. S'il n'y a pas de remplaçant disponible, tout coéquipier désigné par l'entraîneur peut tirer les lancers francs.

Lorsqu'une faute technique est sifflée, tout adversaire désigné par l'entraîneur doit tirer les lancers francs.

Le tireur de lancer franc :

- Doit se placer derrière la ligne de lancer franc, à l'intérieur du demi-cercle,
- Peut utiliser toute méthode pour tirer un lancer franc de telle façon que le ballon pénètre dans le panier par le haut ou touche l'anneau,
- Doit lâcher le ballon dans les cinq (5) secondes à partir du moment où l'arbitre l'a mis à sa disposition,
- Ne doit pas toucher la ligne de lancer franc ou pénétrer dans la zone restrictive jusqu'à ce que le ballon ait pénétré dans le panier ou ait touché l'anneau,
- Ne doit pas feinter le lancer franc.

Les joueurs occupant les places de rebond doivent prendre des positions alternées dans ces places qui sont considérées comme ayant une profondeur d'1 mètre.

Pendant les lancers francs ces joueurs ne doivent pas :

- Occuper des places de rebond auxquelles ils n'ont pas droit,
- Pénétrer dans la zone restrictive, la zone neutre ou quitter la place de rebond avant que le ballon ait quitté la ou les main(s) du tireur de lancer franc,
- Distraire le tireur de lancer franc par leurs actions.

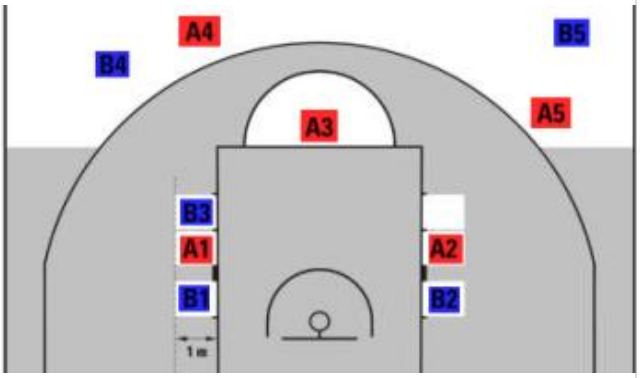

Position des joueurs pendant les lancers francs

Les joueurs qui ne sont pas dans les places de rebond doivent rester derrière la ligne de lancer franc prolongée et derrière la ligne de panier à 3 points jusqu'à ce que le lancer franc ait pris fin. Pendant un ou des lancer(s) franc(s) qui doit/doivent être suivi(s) d'une autre série de lancers francs ou par une remise en jeu, tous les joueurs doivent se trouver derrière la ligne de lancer franc prolongée et derrière la ligne de panier à 3 points.

Une infraction aux points précédents est une violation.

Sanction :

Si un lancer franc est réussi et que la violation est commise par le tireur de lancer franc, le point, s'il est marqué, ne doit pas compter.

Une violation de n'importe quel autre joueur qui est commise immédiatement avant, approximativement en même temps, ou après la violation commise par le tireur de lancers-franc ne doit pas être prise en compte. Le ballon doit être remis aux adversaires pour une remise en jeu dans le prolongement de la ligne de lancer franc à moins que d'autre(s) lancer(s) franc(s) ou une sanction de possession doit/doivent être exécuté(s).

Si un lancer franc est réussi et que la violation est commise par tout autre(s) joueur(s) que le tireur de lancer franc :

- Le point doit compter s'il est marqué,
- La ou les violation(s) doit(vent) être ignorée(s).

Dans le cas d'un dernier ou unique tir de lancer franc, le ballon doit être accordé à l'adversaire pour une remise en jeu depuis n'importe quel point de la ligne de fond.

Si un lancer franc n'est pas réussi, et si la violation est commise par :

- Un tireur de lancer-franc ou un de ses coéquipiers lors du dernier ou unique lancer franc, le ballon doit être remis aux adversaires pour une remise en jeu dans le prolongement de la ligne de lancer franc à moins que cette équipe ait le droit à une possession ultérieure,
- Un adversaire au tireur de lancer franc, un lancer franc de remplacement doit être accordé au tireur de lancer franc,
- Les deux équipes, lors du dernier ou unique lancer franc, il y a situation d'entre-deux.